

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **M. Olivier DUPONT**, Directeur au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole

N° 28140

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Olivier DUPONT, Directeur des Ressources au sein du Pôle Ressources pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des Finances.
- Tout acte de commande à l'import sous le régime DEPOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 relative aux marchés publics.
- Documents relatifs et dérivés tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des Finances.
- Attestations de service, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de bonne exécution) de l'ensemble d'un prestataire relevant de la Direction des Finances.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction des Finances.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des Finances n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les lettres annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2. En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Olivier DUPONT, délégation des fonctions dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4. - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026



28140.pdf
(.pdf, 159,3 Ko)



TÉLÉCHARGER

